

Constitution de 10 conseils de quartier et d'un conseil citoyen

Conseil municipal du 29 mars 2021



DGA proximité – citoyenneté – renouvellement urbain

83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél : 02 41 96 34 56
www.angers.fr •

angers.fr



Repères

- 2003 : création de 10 conseils de quartier (Loi démocratie de proximité, 2002), présidés par un conseiller municipal puis par un adjoint de quartier.
- 2015 : présidence des conseils de quartier par un habitant.
- 2016 : adoption de la charte angevine de la démocratie locale.
- 2017 : regroupement des conseils de quartier et des conseils citoyens dans les sept quartiers de la politique de la ville.
- 31 mai 2020 : échéance du mandat des conseils citoyens de quartier et suspension des instances en raison de la COVID 19.



Reconstitution de 10 conseils de quartier

Instances de dialogue privilégiées avec les habitants et les partenaires pour la conception et la mise en œuvre du projet de quartier.



Fonctionnement

- Mandat de 3 ans.
- Saisine du maire ou auto-saisine sur des questions concernant le quartier en lien avec l'adjoint de quartier.
- **Inscription d'un sujet lié à la vie du quartier, une fois par an au conseil municipal.**
- Appui des pôles territoriaux.



Composition

25 membres par conseil de quartier

- 21 habitants :
 - 7 tirés au sort sur la liste électorale ;
 - 7 tirés au sort parmi les anciens membres volontaires ;
 - 7 tirés au sort parmi de nouveaux volontaires.
- 4 « acteurs de quartier » dont :
 - 1 membre de droit : la maison de quartier ;
 - 3 membres tirés au sort parmi les volontaires.

Expérimentation d'un conseil citoyen unique



Un conseil citoyen unique

- Prise en compte de l'expertise d'usage des habitants pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer le contrat de ville.
- Participation des conseillers citoyens aux instances de pilotage du contrat de ville.
- Possibilité de regrouper plusieurs quartiers prioritaires en un seul conseil citoyen.
- Validation de l'expérimentation jusqu'en décembre 2022, terme du contrat de ville, par le préfet de Maine-et-Loire.
- Reconnaissance de la composition du conseil citoyen par arrêté préfectoral.

Composition

34 membres

- Répartition des membres par quartier prioritaire :
Belle-Beille : 6 // Monplaisir : 6 // La Roseraie : 6 // Grand-Pigeon : 4
Hauts-de-Saint-Aubin : 4 // Savary : 4 // Beauval-Bédier-Morellerie : 4.
- 27 habitants :
 - 14 volontaires parmi les conseillers citoyens actuels,
 - 13 tirés au sort sur la liste électorale,
- 7 acteurs de quartier
- Les conseillers citoyens sont membres de droit de leur conseil de quartier.



Calendrier de mise en œuvre

23 mars 2021

Réunion des anciens membres
des conseils citoyens de quartier
présidée par le Maire en
présence des adjoints de quartier

29 mars 2021

Validation des modalités de
renouvellement des conseils de
quartier par le conseil municipal

Calendrier de mise en œuvre

Avril/mai 2021

Constitution des conseils de quartier et du conseil citoyen

Tirage au sort sur la liste électorale et appel à volontariat

31 mai 2021

Validation de la liste des membres des nouveaux conseils de quartier au conseil municipal